



# DIRECTIVES DE CIRCULATION

Vu la demande du 07 décembre 2021;

Vu la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), du 19 décembre 1958;

Vu l'ordonnance sur la circulation routière (OCR), du 13 novembre 1962;

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR), du 5 septembre 1979;

Vu la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR), du 18 décembre 1987;

Vu le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR), du 30 janvier 1989;

Vu la loi sur les routes (LRoutes), du 24 juin 1967;

Vu la loi sur la procédure administrative (LPA), du 12 septembre 1985;

Vu le règlement sur les chantiers (RChant), du 30 juillet 1958;

Vu le règlement concernant l'usage du domaine public, du 21 décembre 1988;

Vu l'ordonnance du DETEC concernant les normes applicables aux signalisations routières, du 4 août 2003;

Vu les normes suisses suivantes :

SN VSS 40 886 / SN VSS 40 201 / SN VSS 40 241 / SN VSS 40 761 / SN VSS 640 844.2 /

SN VSS 640 852 / SN VSS 40 871 / SN VSS 40 876 / SN VSS 40 877 / SN VSS 640 875a

## DIRECTIVES

Directive de circulation, du 10/08/2022 concernant le chantier n° 96527  
Chemin Sur-Rang 49, 1234 Vessy - Commune de Veyrier

### Entreprise ou entité requérante destinataire de la directive

Nom : AG CONSTRUCTION SA

Adresse : Rue Eugène Marziano 23A, 1227 Les Acacias

Téléphone : 0223324422

Email : p.laplane@ag-construction.ch

### Personne responsable du chantier et de l'application de la directive

Nom : FAVRE

Email : y.favre@ag-construction.ch

Téléphone : 0799009277

### Date et durée des travaux

Date début validée                      Durée validée      Date fin validée

13.06.2022

558

22.12.2023

Horaires autorisés

Journée

Commentaires

### Incidences sur le réseau

Fermeture de rue ponctuelles pour réalisation des branchements.

### Signalisation et balisage du chantier conformément à la norme VSS 40 886

Figure VSS prescrite

19A

### Mesures relatives à l'organisation et l'exécution du chantier

- Modification de la signalisation verticale et des marquages routiers selon plan ou croquis validé
- Fermeture complète (voir conditions générales)
- Accès aux riverains et aux secours garantis en tout temps

Visibilité assurée en tout temps sur les passages pour piétons, les croisements de voirie et autres débouchés

Cône flash

**Mesures touchant les piétons et les cycles**

**Chemins piétons**

maintenus

**Chemins cyclables**

non-applicable

**Mesures touchant les transports publics** (voir conditions générales)

**Voies réservées aux transports publics**

non-applicable

**Arrêts des transports publics**

Arrêts des transports publics déplacés

**Mesures touchant le stationnement**

Suppression du stationnement non compensé (places blanches, bleues, voir conditions générales)

Pose de signaux stationnement interdit 72h à l'avance (voir conditions générales)

**Mesures touchant la signalisation lumineuse** (voir conditions générales)

Tous ménages à prévoir

**Remarques et prescriptions complémentaires**

Chantier de construction de bâtiment angle chemin sur Rang/route de Troinex

Raccordement EU/EC/EAU/ELEC chemin sur Rang:

- Formulaire d'occupation du DP transmise à la commune.

- Application de la figure 19A pour la réalisation des branchements, tous ménages à distribuer dans le chemin 1 semaine avant la fermeture de route), mise en place de pont-lourd hors chantier et conservation d'un cheminement piéton en tout temps (ex : passerelle métallique).

Raccordement EU route de Troinex:

- Raccordement sur trottoir à réaliser sur la route de Troinex, (1/2 journée, pas d'impacts TPG). Mise en place rapide d'une passerelle piétonne durant les travaux, vu avec entreprise SCRASA.

- Faire demande à la commune de Troinex pour ouverture de fouille.

- Travaux à réaliser à partir de 10h.

Mise en place de la grue :

Intervention prévue le 12/09, fermeture de la rue obligatoire sur 1 journée pour la mise en place.

- Figure 19A selon croquis de déviation déjà réalisé;

- Remplir le formulaire d'occupation du domaine public et transmettre à la commune de Veyrier pour autorisation.

- Distribution d'une info riverains 1 semaine en avance.

Divers :

- Prévenir les SIS lors des fermetures du chemin;

- Pas d'engins/fourgonnettes sur domaine public, prévoir stationnement et girations à l'intérieur de la parcelle;

- Pour tout compléments, contactez Citec

Commune de Veyrier

Vidal Julian

Responsable des mesures de chantiers